

LA PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Note à l'attention des pompiers, de la protection civile et des communes

1. LA PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

La processionnaire du chêne est une chenille largement répandue en Europe. Epargnée jusqu'ici, la Wallonie fait face cette année à **une invasion préoccupante**. De nombreux nids ont déjà été observés sur plusieurs zones (Dalhem, Rochefort, Virton, Plombière, Brabant Wallon...).

Outre les dégâts qu'elle engendre sur les arbres (défoliation), la processionnaire constitue surtout une réelle **menace pour la santé publique**. Chaque chenille est en effet munie de milliers de minuscules poils urticants facilement dispersés par le vent.

Lorsque ces chenilles sont présentes en quantité, elles peuvent donner lieu à des interdictions de circuler dans des forêts, des parcs, des campings, des événements (Rock Werchter 2019).



2. IMPACT SUR LA SANTÉ PUBLIQUE (Extraits du site du Centre Antipoison)

Contact avec la peau

Apparition dans les huit heures d'une **éruption douloureuse** avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.

Contact avec les yeux

Développement après 1 à 4 heures d'une **conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants)**. Quand un poil urticant s'enfonce profondément dans les tissus oculaires, apparaissent des **réactions inflammatoires sévères** avec, dans de rares cas, évolution vers la cécité.

Contact par inhalation

Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et **éventuellement des difficultés respiratoires** dues à un bronchospasme (rétrécissement des bronches comme dans l'asthme).

Contact par ingestion

Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'**hypersalivation**, des **vomissements** et des **douleurs abdominales**.

Une personne qui a des contacts répétés avec les poils urticants présente des **réactions qui s'aggravent** à chaque nouveau contact. Dans les cas sévères, il peut y avoir un **choc anaphylactique** mettant la vie en danger (urticaire, transpiration, œdème dans la bouche et la gorge, difficultés respiratoires, hypotension et perte de connaissance). Les chiens sont également particulièrement sensibles aux poils urticants. Rappelons que ces poils sont disséminés par le vent.

3. MOYENS DE LUTTE

La méthode de lutte la plus efficace consiste à **brûler et/ou aspirer les chenilles et leurs nids**, de préférence tôt dans la saison quand les poils urticants ne sont pas encore développés. Si cela n'a pu être effectué à temps, l'élimination des nids restent indispensable puisque ceux-ci peuvent rester urticants plusieurs années encore.

La lutte contre les chenilles processionnaires **nécessite un équipement particulier** : une protection intégrable est indispensable et des moyens d'élévation également (nids situés à plusieurs mètres de haut). Le service forestier de la Région wallonne (DNF) ne dispose pas des équipements d'intervention nécessaires et ne peut que solliciter les différents services équipés pour ce faire.

En Wallonie, il est **encore possible de contrôler la situation** puisque les foyers sont encore peu nombreux et relativement ramassés. Deux-trois années de lutte suffiraient à refaire tomber la problématique. Cependant, si nous n'agissons pas dès aujourd'hui de manière efficace et intensive, l'extension des foyers sera telle que la problématique deviendra définitivement ingérable.

